
Adresse des citoyens Malezac, maître d'équipage et Thomas, commandant le vaisseau le Northumberland, rendant compte de la situation à bord, en annexe de la séance du 15 brumaire an II (5 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des citoyens Malezac, maître d'équipage et Thomas, commandant le vaisseau le Northumberland, rendant compte de la situation à bord, en annexe de la séance du 15 brumaire an II (5 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) pp. 417-418;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41654_t1_0417_0000_3;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

Une adresse brûlante va les faire passer dans le cœur des marins de nos escadres sur l'Océan. Nous leur annoncerons que vous avez retranché les monstres de la famille des hommes libres, et nous leur déclarerons qu'ils ne seront admis dans notre sein, qu'après avoir rougi du sang des ennemis le pavillon blanc, qui doit devenir pour tous les traîtres le crêpe de la mort.

« Punir le crime, c'est croire à la vertu. Écartez donc, législateurs, déchirez l'absurde tissu des calomnies dirigées contre nous. Auriez-vous oublié ce que nous avons fait pour la liberté, pour l'égalité, pour la République? Notre sang a scellé nos serments, il fume encore sous vos yeux, il a purifié l'enceinte où vous siégez, jadis le repaire du tyran; et si ce n'est pas assez, et si nos détracteurs écoutent encore une inquiète sollicitude, qu'ils apprennent que nous avons sucé avec le lait l'horreur du nom anglais; qu'ils apprennent qu'une haine éternelle existe entre ce peuple et nous. Elle fut quelque temps assoupie par des principes de fraternité universelle, fruit d'une douce mais chimérique philanthropie : elle s'est réveillée plus terrible, quand nos espérances ont été déçues; elle s'est tournée en rage, depuis que nous sommes menacés du fléau de la royauté. Des Français recevoir un roi! et le recevoir de la main des Anglais! Quel monstre privé de tout sentiment d'honneur et d'intérêt a pu concevoir un pareil soupçon? Qu'il conduise sous nos murs ses hordes scélérates, il ne les ramènera pas entières. Vous verriez alors les habitants des campagnes réunis enfin à ceux des villes, se précipiter en masse sur ces ennemis nés abhorrés par nos pères, exécrés par nous, et déjà détestés par nos enfants. Le fanatisme, il est vrai, désola nos campagnes, le cultivateur s'éloigne encore de nous : mais à l'approche des Anglais, confondus dans un seul sentiment, pressés par l'intérêt commun, ils marcheraient à la victoire ou à la mort.

« Législateurs, la nature et l'éducation, voilà nos garants : affections, habitudes, besoins, caractère, tout devient pour nous autant de gages de nos serments. N'en doutez pas, les décombres de Brest, les cadavres de ses habitants pourront combler son port, mais jamais les Anglais n'y entreront.

Pour copie conforme :

« Signé : BELVAL, commissaire ; Thomas RABY commissaire ; J.-B. MÉRIENNES, commissaire ; Amable CASTELNAU, commissaire. »

Aujourd'hui sept août mil sept cent quatre-vingt-treize, l'an II de la République française.

Sur le compte qui nous a été rendu ce matin par le citoyen Jacques Malezac, maître d'équipage du vaisseau de l'Etat le *Northumberland*, commandé par le citoyen Thomas, capitaine de vaisseau, qu'une partie des manœuvres du vaisseau avait été coupée pendant la nuit dernière ;

Nous capitaine commandant, officiers de l'état-major, et officiers composant la maistrance dudit vaisseau, nous sommes transportés de suite sur le gaillard d'avant, pour y vérifier les dégâts annoncés par ledit maître d'équipage, où nous avons unanimement reconnu que toutes les rides des haubans de misaine, une grande partie des rides des galhaubans de petit mât de hune, les garants de caliorne de bas de misaine, les drisses du petit huilier, un galhauban du petit perroquet à bâbord, les haubans de bout

dehors, les écoutes du grand foc, la drisse du perroquet de fougue, et un des bâtards de racage du perroquet de fougue, ont été coupés en plusieurs endroits; qu'un pareil délit n'ayant pu être commis par un seul homme, nous avons fait des perquisitions pour tâcher de découvrir les coupables, mais qu'aucun d'eux n'est point encore parvenu à notre connaissance.

Que néanmoins le citoyen Bazile, timonier, a rapporté avoir entendu dire au nommé Jean Guenezan, matelot de Croisie, à la paye de 33 livres, que si le vaisseau mettait sous voiles demain, l'équipage serait des sots, et que le même Guenezan a été accusé par Pierre-François Mainier, matelot de Rouen, à 27 livres, d'avoir dit le 1^{er} août, jour où nous découvrîmes 26 voiles, « que si nous allions nous fourrer parmi eux, nous étions foutus; que l'armée était trop faible »; et qu'il avait aussi témoigné les mêmes craintes en présence de Pierre Dufloecq, matelot de Rouen, à 23 livres, et de Pierre Gerard, matelot du Croisie, à 30 livres en disant « qu'il avait déjà vu plusieurs combats, et qu'il craignait d'avoir la gueule cassée ».

Que le citoyen Sauvage, aspirant, a accusé avoir entendu dire aussi au nommé Jacques Meslin, matelot de Granville à 33 livres, « qu'il n'était pas nécessaire de se battre pour les grosses têtes qui sont à terre; que l'on n'est pas mieux traité actuellement qu'on ne l'était ci-devant; que l'on donnait de la viande salée à l'équipage, au lieu de la soupe qu'il mangeait en place »; et qu'il avait été applaudi dans ses propos par le nommé Jean Devaux, dit Pichon de la Teste; que le citoyen Jean Lenoir, matelot voilier du département des Vosges à 24 livres, nous a aussi rapporté avoir entendu dire à Jean-Baptiste-Nicolas Hedou, aide-canonnier des classes de Dieppe à 30 livres, le jour que l'on aperçut les 26 voiles : « qu'il voudrait qu'il y eût autant de vaisseaux dans l'escadre anglaise, qu'il y a d'étoiles dans le ciel, pour nous prendre. »

Le citoyen Nicolas Marc, soldat du 1^{er} régiment du détachement de la marine, est venu déposer que le nommé Jean Guenezan (premier accusé), étant attroué avec cinq ou six autres de l'équipage sur le gaillard d'avant, le 6 août, environ les 8 heures du soir, a dit à un autre qui voulait entrer dans le cercle : « Si vous êtes un moucheard pour rapporter ce que l'on dit, vous allez le savoir. »

Le citoyen Joseph Guenec, matelot d'Auray à 27 livres, dépose aussi avoir entendu, le 6 de ce mois, environ les 7 heures et demie du soir, les nommés Nicolas Lemerle, de Fécamp, à 27 livres, et Jean Dumesnil, timonier de Rouen à 36 livres, faire la conversation le long de la lisse du passe-avant où ils étaient, et que l'un d'eux, nommé Lemerle, avait dit, entre autres choses, « que le capitaine était un bougre; qu'il n'était pas patriote, et que si nous étions sortis sans les ordres du commandant, il aurait refusé l'ouvrage ».

Le citoyen Jean-Marie Godec, de Roscoff, à 27 livres, a également déposé avoir vu ensemble les nommés Nicolas Lemerle et Jean Dumesnil, et entendu par le premier (Lemerle) le même propos dont l'a accusé Joseph Guenec; et dire par le second (Jean Dumesnil), que si le bâtiment sortait sans le commandant de l'escadre, il ne ferait pas d'ouvrage; qu'il y avait un gabier qui avait déjà fait campagne avec le capitaine; qu'il était dans le cas de dire qu'il était trop

dur envers l'équipage; que le déposant Godec témoin de la conversation des deux accusés, se mit à dire, en continuant son ouvrage, sans s'adresser directement aux accusés, qu'il avait fait aussi campagne avec le capitaine sur la frégate *l'Aglaé*, commandée par M. de Paroy, et qu'il l'avait dès ce moment connu pour se faire aimer de tout le monde.

Que les discours desdits Guenezan, Merlin, Hedou, Lemerle et Dumesnil, nous ayant paru de nature à les faire soupçonner ou d'être les auteurs du délit ci-devant exposé, ou d'y avoir participé, nous les avons fait mettre aux fers jusqu'à nouvel ordre, et qu'il ait été fait un rapport par un jury établi à cet effet.

De tout quoi nous avons dressé le présent procès-verbal, que nous avons signé et fait signer par les déposants, pour servir au besoin.

Fait à bord du *Northumberland*, mouillé avec l'armée de la République, en rade de Belle-Ile, les jour et au ci-dessus.

Suivent les signatures en grand nombre.

Et ledit jour 7 août 1793, d'après les diverses dépositions énoncées dans le procès-verbal de l'autre part rapporté,

Les soussignés réclament l'établissement d'un ou plusieurs jurys, à l'effet de prendre de nouvelles informations contre les nommés Jean Guenezan, Jacques Merlin, Jean-Baptiste-Nicolas Hedou, Nicolas Lemerle et Jean Dumesnil, pour, d'après le rapport desdits jurys, être statué ce qu'il appartiendra.

Signé : DURAND, officier de quart;
MALEJACQUE.

Soit fait ainsi qu'il est requis.

Le capitaine de vaisseau commandant le *Northumberland*,

Signé : THOMAS.

« A bord du *Terrible*, en rade de Quiberon, le 15 septembre 1793, l'an II de la République une et indivisible.

« Citoyen ministre,

« J'ai l'honneur de vous rendre compte que la frégate *la Semillante*, commandée par le capitaine Larmel, est rentrée aujourd'hui pour me faire le rapport de ce qu'il avait appris par deux bâtiments lubeckois, dont un, allant d'Amsterdam à Bordeaux, lui avait rapporté (chose que je ne crois pas) qu'il avait vu dans la baie de Plymouth 50 vaisseaux de guerre désarmés, faute de matelots; qu'il y avait beaucoup de troubles en Hollande, ce qui peut être et ce que je désire qui soit vrai : l'autre bâtiment a dit n'avoir rencontré que deux frégates anglaises vers le Cap-Lézard.

« La frégate *la Carmagnole*, également rentrée pour le même objet, m'a rendu compte avoir visité le 13 un Américain venant de Londres, d'où il était parti le 2; que le 3 ce bâtiment avait vu une flotte (celle de la Jamaïque) de 110 voiles, mouillée au-dessous de Douvres, et que le 11 il avait vu une escadre anglaise de 15 vaisseaux et 2 frégates, croisant à une lieue de l'île d'Ouessant. Ce rapport me paraît d'autant plus croyable, que les citoyens députés de l'île de France à la Convention nationale, étaient embarqués sur ce bâtiment, et ont confirmé le rapport de ce capitaine.

« La frégate *la Proserpine* est également rentrée aujourd'hui; elle m'a fait le rapport que le 13 elle avait visité un bâtiment danois, portant de Bergues, en Norvège, à Lorient, une cargaison de rogne; que le capitaine de ce bâtiment lui avait dit avoir rencontré le 9 courant, entre Plymouth et Gaudellet, 90 à 100 voiles, dont il en avait reconnu de 50 à 60 pour bâtiments de guerre, tant vaisseaux que frégates, ce que son journal a constaté. Le capitaine Blavet ajoute que, ledit jour 13, il avait visité un autre bâtiment danois, allant de Christiendak à Lorient, chargé de planches; que le capitaine de ce bâtiment lui avait déclaré avoir vu en rade de Portsmouth 80 bâtiments de guerre, tant vaisseaux que frégates ou corvettes, parmi lesquels il y avait plusieurs vaisseaux à trois ponts; il a ajouté qu'il avait été visité, par le travers de Douvres, par 4 vaisseaux de ligne.

« Si ces rapports étaient vrais, il résulterait d'un nombre aussi considérable de vaisseaux, que les Russes auraient effectué leur jonction; ce qui serait contradictoire avec les nouvelles d'Hambourg que vous m'avez transmises. Tout me porte à croire que le rapport fait à la *Carmagnole* est le plus probable, d'autant qu'il est confirmé par deux citoyens français, députés à la Convention nationale.

« D'après les mouvements qui se sont manifestés parmi les équipages de plusieurs vaisseaux, dont j'ai l'honneur de vous rendre compte par une autre dépêche en date de ce jour, et le désir bien prononcé qu'ils ont manifesté de rentrer à Brest, je crains de ne pouvoir faire exécuter les ordres que vous m'avez transmis par votre dépêche en date du 4 de ce mois, relativement au convoi hollandais qu'il est question d'intercepter; cette crainte est d'autant plus fondée, que deux des vaisseaux désignés pour cette expédition ont éprouvé les mouvements convulsifs qui se sont manifestés à bord de quelques autres, et que le vœu prononcé par la majorité des équipages est de rentrer à Brest; ce qui vous est confirmé par une copie de la pétition de ces mêmes équipages, qui est jointe à mon autre lettre. Avec la méfiance qui s'est introduite parmi eux au moment de la séparation de cette division, ils ne manqueraient pas de crier à la trahison et de se refuser à suivre les ordres que je donnerais. Ma crainte à cet égard est d'autant plus fondée, citoyen ministre, que les insurrections qui viennent d'avoir lieu, prouvent évidemment que j'ai eu le malheur de perdre leur confiance, quoique je puisse affirmer avec vérité que, toujours ferme dans les principes d'un bon citoyen, je n'ai rien fait pour mériter de la perdre : c'est ce qui me détermine à vous réitérer avec instance la demande que je vous ai déjà faite plusieurs fois de quitter le commandement de l'armée navale. Les mouvements qui viennent d'avoir lieu prouvent clairement que si vous persistez à me laisser au commandement de cette armée, qui a été fortement compromise, vous laisseriez aux désorganiseurs une arme de plus, qu'ils tourneront avec succès contre le bien de la patrie.

« Si le hasard ne m'eût pas fait naître dans une classe qui excite la défiance, je me flatte que les malveillants n'auraient pu trouver un prétexte pour me faire perdre la confiance des équipages et même celle de quelques officiers des états-majors des vaisseaux.

« Signé : MORARD DE GALLES.